REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS Du Conseil Municipal

COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 17 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du dix mars deux mil quatorze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 11 M. CHRISTEN André, M. HASENBOEHLER Thomas, M. JACOBERGER Thierry,

M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MEYER Gérard, Mme NENOT Patricia,

Mme PEDUZZI Fernande, M. SCHAD Pierre, M. WOLF Christian.

Absents excusés : 2 M. KRAFFT Pascal, M. STEMMELEN Philippe.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. JACOBERGER Thierry est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. Budget primitif 2014
- 2. Taux des taxes directes locales
- 3. Maîtrise d'œuvre « rue des Jardins » avenant N°1 au contrat
- 4. Aménagement de la rue des Jardins attribution des marchés
 - ➤ Lot N°1 voirie et assainissement
 - ➤ Lot N°2 réseaux secs
- 5. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1 BUDGET PRIMITIF 2014

M. MEYER Gérard, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents,

Commune de BALSCHWILLER

- approuve les propositions présentées,
- vote le budget de l'exercice 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit

Section de fonctionnement	639 455 20
Section d'investissement	786 335.37

Article 2 TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Entendu l'avis de la commission communale des finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, de voter les taux portés dans le cadre II/3 de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition », à savoir :

Taux d'imposition de la taxe d'habitation : 14.85 %
Taux d'imposition de la taxe foncière bâtie : 11.75 %
Taux d'imposition de la taxe foncière non-bâtie : 72.64 %
Taux cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24.50 %

Pour un produit attendu de :

	Bases 2013	Taux fixé en 2014	Produit attendu
Taxe d'habitation	877 300	14.85 %	130 279
Taxe foncière bâtie	561 900	11.75 %	66 023
Taxe foncière non-bâtie	42 400	72.64 %	30 799
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	21 500	24.50 %	5 268
	Total		232 369

Considérant les difficultés économiques du moment et la pression fiscale importante à laquelle les contribuables sont assujettis, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes directes locales pour l'exercice 2014.

Article 3 MAITRISE D'ŒUVRE « RUE DES JARDINS » - AVENANT

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre De l'aménagement de la rue des Jardins. Il fixe le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à l'issue des études de Projet (conformément à l'article III.3. du contrat de base).

Vu la délibération (article 2 A) conseil municipal en date du 12 juillet 2013 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue des Jardins,

Vu le contrat de maîtrise d'oeuvre signé avec le cabinet BEREST le 23 juillet 2013,

Vu le montant du coût prévisionnel des travaux issu des études de PRO : 157 962.85 € HT,

Vu le projet d'avenant N°1 qui se décompose comme suit

Entreprise	Montant HT Tranche ferme	Tranche conditionnelle (5% PRO)	Forfait définitif
Cabinet BEREST	3 500.00	7 898.14	11 398.14
T.V.A. 20 %	700.00	1 579.63	2 279.63
TOTAUX T.T.C.	4 200.00	9 477.77	13 677.77

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Approuve l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue des Jardins comme détaillé ci-dessus fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et tous les documents à intervenir.
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires aux Bugdets 2014.

M. KIPPELEN Jean-Baptiste, conseiller municipal, a rejoint la séance.

Article 4

AMENAGEMENT DE LA RUE DES JARDINS – ATTRIBUTION DES MARCHES

- M. le Maire rappelle à l'assemblée la procédure d'appel d'offres du 3 février 2014 lancée pour l'aménagement de la rue des Jardins. Le marché se décompose en deux lots :
 - ✓ Lot N°1 voirie et assainissement : estimatif du maître d'œuvre : 157 962.85 € HT
 - ✓ Lot N°2 réseaux secs : estimatif du maître d'œuvre : 105 940.00 € HT

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 mars 2014 et qui a examiné les offres reçues (critères : 60% prix et 40% valeur technique),

Vu le rapport d'analyse des offres établit par le cabinet BEREST, maître d'œuvre, Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'attribuer le marché d'aménagement de la rue des Jardins comme suit :
 - Lot N°1 Voirie et assainissement Entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM pour un montant de 115 299.62 € HT
 - Lot N°2 Réseaux secs
 Entreprise WERNY de WITTELSHEIM pour un montant de 67 521.- € HT
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2152 du budget 2014.

Article 5 **DIVERS**

M. le Maire informe le conseil municipal que la loi de finance du 29 décembre 2013 prévoit la diminution de 50 % du reversement aux communes de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Les municipalités seront appelées à exprimer leur position dans les prochains mois.

Effectifs scolaires

Taxe sur la consommation finale d'électricité

M. le Maire tient à signaler à l'assemblée que les prévisions d'effectifs scolaires pour la rentrée 2014-2015 laissent craindre une éventuelle fermeture de classe au sein du RPI.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 20h40.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 17 mars 2014

Ordre du jour :

- 1. Budget primitif 2014
- 2. Taux des taxes directes locales
- 3. Maîtrise d'œuvre « rue des Jardins » avenant N°1 au contrat
- 4. Aménagement de la rue des Jardins attribution des marchés
 - ➤ Lot N°1 voirie et assainissement
 - ➤ Lot N°2 réseaux secs
- 5. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
M. STEMMELEN Philippe	Conseiller municipal	Absent excusé	
M. KRAFFT Pascal	Conseiller municipal	Absent excusé	
M. WOLF Christian	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		